

Switzerland-Berne-Wabern: Medical specialist services

OJ S 207/2013 24/10/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Postal address: Quellenweg 6

Town: Berne-Wabern

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=794665

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (1344) 420 accompagnement médical lors de départs par voie aérienne et par voie terrestre

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1344) 420 accompagnement médical lors de départs par voie aérienne et par voie terrestre

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Aéroports de Zurich, de Genève-Cointrin, de Berne-Belp et de Lugano-Agno ainsi que sur les vols au sein de l'espace européen et les vols intercontinentaux.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres porte sur l'accompagnement médical des personnes dont le retour par voie aérienne ou voie terrestre vers le pays d'origine ou l'Etat tiers est assorti de mesures de contraintes. Les retours volontaires ou indépendants par voie aérienne et par voie terrestre de personnes nécessitant un accompagnement médical font également partie intégrante du présent appel d'offre.

Lors du rapatriement de personnes étrangères dans leur pays d'origine ou dans un État tiers, il est absolument prioritaire de ne pas porter atteinte à leur santé.

Le soumissionnaire doit assurer ce service du 1.3.2014 au 31.12.2015. Le contrat peut être prolongé jusqu'au 31.12.2017 ou au 28.2.2019.

Dans le cadre de l'appel d'offre, le plan matériel est soumis entre autres aux textes législatifs suivants:

- loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LASI),
- loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LETR),
- loi du 20 mars 2008 sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération (LUSC),
- ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE),
- ordonnance du 12 novembre 2008 relative à l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération (OLUSC).

En outre, il importe de se conformer rigoureusement aux directives médico-éthiques concernant l'exercice de la médecine auprès de personnes détenues du 28 novembre 2002 édictées par l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM).

Le soumissionnaire s'engage à déployer sur chaque vol spécial (niveau d'exécution 4 conformément à l'art. 28 OLUSC) au moins un médecin spécialiste et au moins un professionnel de la médecine titulaire d'un diplôme fédéral. Concernant les autres rapatriements par voie aérienne ou voie terrestre, le soumissionnaire définit lui-même les équipes chargées de l'accompagnement médical. Le soumissionnaire doit assurer la disponibilité d'un accompagnement médical 365 jours/an.

II.1.6. CPV code(s)

85121200 Medical specialist services, 85141000 Services provided by medical personnel

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: 30 jours dès réception de la facture, net en CHF, TVA en sus, pour autant que la facture ait été établie correctement.

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), TVA en sus, frais accessoires tels qu'assurances et primes/cotisations d'assurance sociale etc. compris.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Sont admises. Elles doivent désigner une entreprise chargée de la direction du projet (représentation, coordination) et indiquer les noms et les rôles de tous leurs membres.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: pas admis.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA1: capacité économique/financière.

Le soumissionnaire dispose d'une capacité économique/financière suffisante pour mener à bien le mandat.

CA2: siège/filiale.

L'entreprise a un siège (siège principal ou succursale) en Suisse.

CA3: Profil des collaborateurs.

Le soumissionnaire confirme qu'il recrutera les médecins spécialistes et les professionnels de la médecine titulaires d'un diplôme fédéral en se basant sur les profils requis par l'ODM (cf. annexes 3 et 4). Il s'engage à ne mandater que des personnes fiables, consciencieuses, possédant les qualifications requises et ayant une réputation irréprochable. Cette dernière est attestée par un extrait du casier judiciaire.

CA4: domaines d'engagement du personnel d'accompagnement médical.

Le personnel d'accompagnement médical consent à être déployé tant sur les vols au sein de l'espace européen que sur les vols intercontinentaux. En situation d'urgence, le personnel doit être en mesure de fournir une assistance médicale et de transmettre toutes les indications nécessaires à la poursuite du traitement dans l'État de destination.

CA5: ressources en personnel.

Lors de l'acceptation du mandat, le soumissionnaire s'assure de disposer du personnel requis pour accomplir son mandat comme décrit dans le cahier des charges.

CA6: remplacement de collaborateurs.

Le soumissionnaire est disposé à remplacer, à la demande de l'adjudicateur, les collaborateurs affectés à un site, comme suit:

Si l'adjudicateur constate un écart entre la prestation d'un collaborateur et les exigences et critères définis dans le cahier des charges et ses annexes, il le signale par écrit au soumissionnaire en l'invitant à prendre position sur la question. L'adjudicateur décide ensuite si le soumissionnaire doit être tenu de remplacer, dans un délai de deux semaines, la ou les personnes concernées par des collaborateurs répondant au profil d'exigences.

D'autres motifs importants peuvent entraîner la nécessité d'engager du personnel dans le cadre de l'exécution du mandat, comme la résiliation des rapports de travail, des vacances prolongées, un accident, la maladie, etc. Le soumissionnaire est alors tenu de remplacer les personnes concernées par un personnel aux qualifications identiques. Le fait que du personnel soit affecté à d'autres projets en faveur de l'adjudicateur ne saurait constituer un tel motif important.

CA7: point de contact unique.

Le soumissionnaire désigne un interlocuteur (y compris un suppléant) qui assume la fonction de point de contact unique et est joignable par téléphone aux heures indiquées au ch. 3.5, let. g et h de cahier des charges.

CA8: respect des principes de procédure.

Le soumissionnaire confirme qu'il respecte les principes de procédure figurant sur la feuille de déclaration de la Commission des achats de la confédération (CA).

CA9: acceptation des Conditions générales (CG) de la confédération.

Le soumissionnaire accepte les conditions générales de la confédération relatives à l'achat de services (version: mars 2001, état: mai 2013; disponible sous www.bbl.admin.ch, rubriques «Documentation», «Conditions générales (CG) de la confédération»).

CA10: acceptation du projet de contrat.

Le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserve le projet de contrat joint à l'appel d'offres.

CA11: acceptation du concept d'assurance qualité et de contrôle.

Le soumissionnaire accepte le concept d'assurance qualité et de contrôle joint à l'appel d'offres.

CA12: système de gestion de la qualité.

Le soumissionnaire possède un système de gestion de la qualité qui lui permet de fournir en tout temps à l'adjudicateur les données attestant du respect des exigences qualitatives.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1344) 420

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

2.12.2013 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French. Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les Conditions générales (CG) de la confédération relatives à l'achat de services (édition: mars 2001, état: mai 2013). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique: documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: La maturité du projet d'acquisition ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées. L'adjudicateur se réserve le droit d'acheter tout ou partie des services en option ou de ne pas les acheter du tout.

www.simap.ch

Délai de livraison/remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques:

Remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2:

a) pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30 – 12:00 et 13:00 – 16:00) contre accusé de réception de l'OFCL;

b) remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal);

c) remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 21.10.2013, doc. 794665.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 4.11.2013.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: Vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, appels d'offres confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.10.2013